

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	38
Date de la convocation	27/01/2023
Certifié exécutoire le	09/02/2023
Date d'affichage	09/02/2023
Envoyé en préfecture le	09/02/2023

Le trois février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE

Véronique, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représenté), BOURROUX François (donne pouvoir CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LELIEVRE Carla (donne procuration à TAVERT Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

5-2023 : aide économique O Cinq Petit Pain

Vu la convention avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII signée le 15 mars 2019

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019, 101-2019, 53-2020, 122-2020, 5-2021, 75-2021 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de l'EURL O Cinq Petits Pains et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention:

- D'ATTRIBUER une aide économique à l'EURL O Cinq Petits Pains 4800 € € pour son investissement
- D'attribuer le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP)
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 09/02/2023

Le Président, Philippe JENTY.





Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 019-200066645-20230203-52023-DE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Fiche synthèse

Modernisation de la boulangerie O Cinq Petit Pain à Treignac **EURL O Cinq Petit Pain (Jean-Claude VERNET)**

Présentation du porteur de projet

Nom / prénom du porteur : Jean-Claude VERNET

Structure du porteur de projet

Dénomination de la structure : O Cinq Petit Pain

Activité : boulangerie-pâtisserie

Forme juridique : EURL

Effectif salarié : 5

Présentation du projet

Localisation du projet : Treignac

Nature(s) de projet (investissement matériel / immatériel / immobilier...) :

☐ Création

☐ Transmission / reprise

☒ Développement :

☐ Immobilier d'entreprise

☒ Acquisition de matériel productif

☐ Recrutement

Description succincte du projet (avec quelques arguments) :

La boulangerie O Cinq Petit Pain souhaite moderniser la boulangerie de Treignac via l'acquisition d'un four à bois, d'une chambre de fermentation et de matériel productif divers (pétrin, diviseuse hydraulique, refroidisseur d'eau, doseur d'eau).

Cet investissement permettra à l'entreprise de réaliser des économies d'énergie (four à bois), permettant de s'inscrire dans une perspective de transition écologique, tout en veillant à réaliser des économies financières. Il s'agira aussi de répondre à la demande de la clientèle locale (pain cuit au bois, nouvelle offre pour le territoire).

Projet en faveur de création / maintien d'emploi (si oui, combien) :

☒ Oui (2)

☐ Non



Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 019-200066645-20230203-52023-DE



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

Délais prévus pour la réalisation du projet : 2023

Plan de financement (avec cofinancements obtenus)

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Assiette éligible	Montant	Taux
Four à bois	65 426,00 €	CC V2M - Aide au matériel prod (16 %)	30 000,00 €	4 800,00 €	4%
Ventilation four à bois	13 870,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	119 985,50 €	30 000,00 €	25%
Chambre de fermentation et chariots inox	13 320,00 €	Autofinancement		85 185,50 €	71%
Matériel productif (pétrin, diviseuse, refroidisseur, doseur)	27 369,50 €				
TOTAL	119 985,50 €	TOTAL		119 985,50 €	100%

Aide à l'emploi	2 000,00 €
-----------------	------------

AIDE TOTALE CCV2M	6 800,00 €
--------------------------	-------------------

Appréciation de la viabilité du projet

Avis de viabilité établi par Francine PEYRAUD - CMA

Pièces justificatives

Dossier complet :

☒ Oui

☐ Non



Pôle Entreprises

Objet : Avis de la CMAR-NA département de la Corrèze
Votre contact : Francine Peyraud, 05 55 29 95 95
francine.peyraud@cma-correze.fr

Tulle, le 31/01/2023

AVIS DE FAISABILITE / Mr VERNET Jean-Claude « O cinq petit pain »

Monsieur VERNET Jean-Claude gérant de la SARL « O cinq petit pain » exploite l'activité qui auparavant était gérée par sa fille Cindy VERNET, depuis fin 2022.
« O cinq petit pain » est constitué de deux établissements, Le Lonzac 19470 et Treignac 19260, le siège de la société étant à Treignac.

L'activité de ces deux boulangeries se porte bien malgré l'augmentation des coûts énergétiques. Une première tranche d'investissement a été faite sur Le Lonzac afin de moderniser le laboratoire et de répondre à une production de plus en plus importante. La demande était croissante et à partir de juillet 2020, il a fallu alimenter le site de Treignac. Par la suite une petite production s'est détachée sur Treignac pour être en capacité de diversifier la production (évolution de la production de pain, élargissement de la gamme pâtisserie, proposition de pizza etc ...)

Au vu de la croissance qui perdure et de l'évolution du chiffre d'affaires qui était présenté en 2020 à hauteur de 380 182 € et qui pour l'exercice 2022 dépassera 600 000 €, il est indispensable que le site de Treignac s'adapte et fasse des investissements (matériel productif et four à cuisson bois). La stratégie est de maintenir le cap et de satisfaire la clientèle de Treignac et ses alentours.

En conséquence et au vu des efforts de la société à investir et à se remettre en question sur ses productions pour le bien de sa clientèle, cela dans une conjoncture difficile pour ce secteur d'activité, la CMA NA 19 émettra un **avis favorable** sur la demande de monsieur VERNET Jean-Claude.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze

Siège : Immeuble Jean-Marie Saute
8, avenue Alsace-Lorraine - BP 72 - 19002 Tulle Cedex
Tél. : 05 55 29 95 95 / Fax : 05 55 20 39 14
Internet : www.cma-correze.fr Courriel : artisanat@cma-correze.fr
Siret : 18190802100031 APE 911 A Décret n° 2004-1164 du 2 nov. 2004

